

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**



Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUE  
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE  
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER  
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS  
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC  
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

## Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

### URBANISME

#### Urbanisme - PLU - Modification n°3 - Concertation préalable - Modalités

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme, une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Vannes approuvé le 30 juin 2017 et modifié les 19 avril 2021 et 04 avril 2022, a été engagée par Arrêté Municipal N°6 en date du 27 juin 2022.

Les principaux objectifs poursuivis par la modification n°3 s'inscrivent dans la continuité du PADD et poursuivent l'ambition, déjà affirmée, de participer à la lutte contre l'artificialisation des Sols tout en répondant aux besoins de logements et d'emplois de la population. La procédure de modification vise notamment à :

- Favoriser l'accès à l'habitat pour tous, notamment en intégrant des orientations pour la création de logements accessibles en Bail Réel Solidaire dans le cadre de L'office Foncier de l'agglomération créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique
- Consolider la protection de la trame verte et bleue et lutter contre les îlots de chaleur
- Renforcer la prise en compte et la protection du patrimoine architectural dans le PLU par l'intégration d'une OAP patrimoine
- Actualiser et compléter les OAP sectorielles pour tenir compte des nouveaux enjeux et permettre le développement de la ville au sein de l'enveloppe urbaine
- Adapter le règlement écrit pour mieux maîtriser les équilibres habitat/activités au sein du tissu urbain mixte, pour moderniser certaines règles et faciliter l'instruction, mettre à jour la liste des emplacements réservés

Compte-tenu de ses éléments et sans attendre une décision au cas par cas de l'Autorité Environnementale, la ville de Vannes soumettra à évaluation environnementale ce projet de modification n°3 du PLU.

Par conséquent, en application de l'article L.103-2 code de l'urbanisme, la Ville de Vannes organisera une concertation du public pour permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autre personne concernée par ce projet :

- de prendre connaissance des évolutions qu'il est envisagé d'apporter au PLU,
- de donner un avis, et le cas échéant de formuler des observations ou propositions sur ces évolutions.

A la suite de cette phase de concertation, le projet de modification n°3 du PLU sera transmis pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées puis sera soumis à enquête publique.

La concertation préalable se déroulera du lundi 12 décembre 2022 au lundi 6 mars 2023 selon les modalités figurant en annexe.

**Vu l'avis de la Commission :**

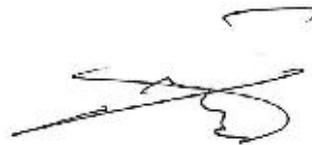
Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

**Je vous propose :**

- d'approuver les objectifs et les modalités de concertation tels que définis ci-dessus.
- de donner tout pouvoir au Maire pour accomplir toute formalité, signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal  
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS